

# Article 17 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques

Date de mise à jour : 17 Juillet 2023

## Notre analyse

Lorsque l'employeur choisit l'éloignement comme méthode de mise hors de portée des parties actives (plutôt que l'interposition d'obstacles ou l'isolation des parties actives), l'éloignement doit être suffisant pour prévenir le risque d'accident par contact ou rapprochement avec des travailleurs ou avec des objets qu'ils manipulent ou transportent habituellement.

La permanence de cet éloignement doit être garantie contre tout risque de relâchement ou de chute par une résistance mécanique des pièces ou de leurs supports en rapport avec les contraintes auxquelles ils sont normalement exposés.

# Article 17 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques

I. - Lorsque la mise hors de portée est assurée par le seul éloignement, celui-ci doit être suffisant pour prévenir le risque d'accident par contact ou rapprochement soit avec des travailleurs, soit avec des objets qu'ils manipulent ou transportent habituellement.

II. - La permanence de cet éloignement doit être garantie contre tout risque de relâchement ou de chute par une résistance mécanique des pièces ou de leurs supports en rapport avec les contraintes auxquelles ils sont normalement exposés.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



Prévenir la sécurité de l'électricien

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Gérer les matériaux et les matériels utilisés par l'électricien

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Que doit prévoir l'employeur pour les interventions élémentaires sur une installation électrique en basse tension ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Risques électriques : n'intervenez pas sans habilitation électrique

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Quels EPI dois-je fournir à mes collaborateurs pour une intervention d'ordre électrique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil